



## Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,  
Développement Durable,  
Environnement,  
Biodiversité,  
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,  
Infrastructures,  
Risques Naturels,  
Risques Technologiques,  
Équipement, Logement,

Urbanisme,  
Aménagement du Territoire,  
Solidarité entre les  
Territoires,  
Renouvellement Urbain, Mer

### Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

## CSA ministériel du 29 juin 2023

### Déclaration de FORCE OUVRIERE

#### Résorption de la « dette » : et si on parlait de celle due aux agents en matière salariale ?

Monsieur le Président  
Mesdames, messieurs,  
Chers camarades,

Malgré 6 mois de grèves et une mobilisation historique et très majoritairement soutenue dans la population, le gouvernement a fait le choix de promulguer la loi injuste et brutale reportant de 62 à 64 ans de l'âge d'ouverture des droits au départ à la retraite.

Les organisations syndicales ne s'y trompent pas : c'est bien le pouvoir exécutif qui sort considérablement affaibli de ce conflit, et nous restons déterminées à ne pas tourner la page de cet enjeu majeur.

Et ce ne sont pas les micro-mesures salariales issues des annonces gouvernementales du 12 juin dernier, véritables provocations pour les agents publics, qui vont aider l'exécutif à la tourner.

FO déplore une fois de plus que le ministre de la Transformation et de Fonction Publiques refuse d'ouvrir de véritables négociations salariales pour revaloriser les rémunérations des agents publics face à une inflation galopante.

Nous dénonçons des mesures insuffisantes et inégalitaires avec une augmentation de la valeur du point d'indice bien en deçà par rapport au niveau de l'inflation historiquement élevé, une accentuation du tassement des grilles indiciaires, une différenciation entre les trois versants de la fonction publique dans l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, FO réaffirme ses revendications, à savoir :

- la revalorisation générale immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice a minima à hauteur de 10 % et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (27,5 % perdus depuis janvier 2000, donc autant sur les pensions des retraités),
- l'amélioration des grilles avec l'augmentation des traitements indiciaires,

- la revalorisation des indemnités de déplacement (kilomètres, repas, nuitée) a minima à hauteur de l'inflation,
- la revalorisation de tous les éléments de la rémunération a minima à hauteur de l'inflation,
- la défense du statut général des fonctionnaires, des catégories et des statuts particuliers de corps.

FO exige une véritable négociation pour augmenter les salaires. Celle-ci est possible avec l'usage de l'ordonnance relative à la négociation collective. Au ministre de s'en saisir !

L'urgence d'augmenter la valeur du point d'indice, pour compenser l'inflation et permettre aux agents de vivre dignement, est un préalable incontournable. Les emplois publics offrent péniblement des salaires démarrant au SMIC pour les catégories C et B avec un tassemement des grilles inacceptable et la catégorie A, la plus élevée, démarre à peine 8 % au-dessus du SMIC.

FO revendique ainsi des premiers traitements à 120% au-dessus du SMIC pour la catégorie C, 140% pour la catégorie B et 160% pour la catégorie A.

Les discussions sur les carrières représentent un enjeu majeur pour l'avenir de l'emploi public en proie à une désaffection en termes d'attractivité.

FO réaffirme dans ce cadre ses revendications relatives au maintien des corps, cadres d'emploi et grade au sein de catégories statutaires.

Les rapports Silicani, Pêcheur et Peny-Simonpoli, remettant en cause les garanties statutaires qui fixent le traitement des fonctionnaires, ne peuvent servir de base pour l'ouverture d'une concertation sur les carrières.

Ainsi, Force Ouvrière ne cautionnera pas un projet remettant en question les fondements statutaires du traitement des fonctionnaires, notamment l'abandon des catégories statutaires (C, B et A).

Puisque la (très rapide) présentation du rapport social unique est inscrit à l'ordre du jour de ce CSAM, les débats ne le semblent pas eux (nous demandons que les instances thématiques SSCT/Action sociale/formations soient saisies pour un vrai débat), profitons-en pour tirer quelques enseignements sur la question salariale pour les agents de notre pôle ministériel. En tout cas ceux qu'une recherche historique minutieuse permet de tirer une fois que les changements de formats et périmètres des données de l'administration sont contournées.

Avec tout d'abord le constat d'une explosion de la part indemnitaire dans nos rémunérations entre 2007 et 2021 :

- 37 % de primes en moyenne en catégorie A en 2021 (en 2007 : 23 % pour un attaché, 31 % pour un ITPE)
- 30 % en catégorie B (en 2007 : 18 % pour un SACDD CS, 23 % pour un TSPDD)
- 31 % en catégorie C (en 2007 : 16 % pour un AAP2, 16 % pour un dessinateur)

A ce sujet, les pistes et enveloppes annoncées lors de la réunion de vendredi dernier par la DRH concernant les mesures catégorielles, au-delà de leur caractère par nature inégalitaire, sont bien loin de compenser l'insuffisance des micro-mesures indiciaires de la Fonction Publique pour cette année (d'autant que les catégories C et B celles qui débutent au SMIC sont écartés des mesures catégo 2023!!).

Cette explosion de la part indemnitaire dans nos rémunérations, si elle a renforcé l'arbitraire et l'opacité, enrayé la mobilité des agents par la cotation des postes, et dégradé le niveau de nos pensions, elle n'a pas compensé l'augmentation du coût de la vie par rapport à la chute de la valeur de notre rémunération indiciaire.

Ainsi, si l'on enlève de nos statistiques les corps d'une catégorie de personnel qui réglementairement n'en est pas une (à ce propos nous ne donnerons pas de statistique dans un souci de retenue et d'apaisement...en appelant nos cadres supérieurs à la même retenue quand ils mettent sous pression et en concurrence des agents pour parfois moins d'une centaine d'euros de CIA par an), les agents du pôle ministériel ont subi une perte nette de pouvoir d'achat entre 2013 et 2021 (période pourtant d'inflation « plate »)...on peut imaginer ce qu'il en est en valeur actualisée 2023 avec l'inflation galopante. Sachant que l'inflation entre 2000 et 2013 a été de 25 % (mais là le bilan social 2000 ne permet pas d'avoir les données sur les salaires moyens de l'époque...), la paupérisation de la Fonction publique est prouvée.

Alors que le ministère s'interroge sur la question de l'attractivité, constater que sur cette même période de 2013 à 2021 (pas la pire rappelons-le en matière d'inflation), les agents des corps de catégorie B perdent 4 % de pouvoir d'achat en moyenne, et ceux de corps de catégorie A 2 %, la réponse est évidente : l'urgence est à l'augmentation des salaires et à l'amélioration des carrières !!

Autre point d'actualité, concernant la loi 3DS cette fois, nous nous ferons ici l'écho des débats du CSFPT d'hier, qui était consulté sur le projet de décret relatif à la convention-type de mise à disposition de services ou parties de service chargés des compétences de l'Etat transférées aux départements, à la métropole de Lyon et aux métropoles. FO y a porté l'ensemble de ses analyses et positions (à retrouver [ICI](#)) intégrant la vision à la fois des représentants des agents de l'Etat et des collectivités.

Les débats ont débouché sur un vote unanimement défavorable des organisations syndicales représentatives au CSFPT (pour rappel il s'en était fallu de peu en CSAM du 1<sup>er</sup> juin), et un vote défavorable d'une partie non négligeable des représentants des collectivités (exprimant pour certains d'entre-eux de nettes réserves quant au principe même de démantèlement du réseau routier national). Le projet de texte devra donc être représenté au CSFPT à la rentrée (le train 3DS n'est pas stoppé...mais son parcours est résolument chaotique)! Par ailleurs, FO a obtenu le principe d'une campagne d'audition pour établir un bilan objectif de l'"expérimentation alsacienne" (bilan qui aurait du servir pour savoir s'il fallait ou pas enclencher une loi 3DS!). Tout cela confirme tout le mal que nous pensions de la loi 3DS, de ses fondements jusqu'à ses effets en passant par son mode de pilotage. Cela ne fait que renforcer notre volonté de défendre les agents et le service public de la route.

Sur le sujet de l'élection des représentants en Conseils Médical ministériel, les organisations syndicales ont assumé leurs responsabilités pour que ce processus illisible et incompréhensible ne vire pas au grand n'importe quoi, et amènent à recommencer les élections professionnelles de fin 2022. Elles attendent en retour que l'administration aménage les conditions pour leur permettre de défendre leurs mandants dans le cadre ces instances.

Enfin, le point « Rapport Social Unique 2021» est inscrit à la fin de l'ordre du jour de cette séance pour une durée prévisionnelle d'une heure (ce qui nous semble déjà peut respectueux du travail des agents de la DRH pour le constituer). Nous ne saurions nous satisfaire d'une présentation/discussion superficielle censée tenir lieu de cadre d'un "débat relatif à l'évolution des politiques des ressources humaines" - cf article 9 du décret du 30 novembre 2020. D'autant que nous ne trouvons aucune trace d'un embryon de piste en la matière dans le document produit...mais ce sera sans doute dans votre édito monsieur le Secrétaire général. Sauf que pour le rédiger cet édito, il convient de pouvoir vous appuyer sur l'analyse des données et leurs enseignements confronté à la vision des représentants du personnel pour chaque thématique. Et pour nous, au-delà de la lettre du même décret, le creuset du débat sur le fond des sujets ne peut être que le cadre des instances thématiques issues du CSAM (F3SCTM, CCAS, CMFP). Nous ne voyons donc aucune objection à aborder aujourd'hui les RSU 2021 dans ses généralités si cela s'inscrit dans un examen en cascade entre instances. Dans la négative, nous demandons son retrait de l'ordre du jour et la programmation d'un CSAM dédié dans lequel nous ferons convoquer l'ensemble de nos experts thématiques.

Je vous remercie.